

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3181/Agri.

OBJET:

Réserve forestière
Crête Congo-Nil.

ASTRIDA



1302

TRANSMIS à Monsieur GILLET, Ingénieur forestier pour
information à Monsieur l'Agent Forestier LAURENT la lettre n°4063/
Agri.6-c du 10 novembre 1950 de Monsieur le Résident du Ruanda.

Astrida, le 17 novembre 1950.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,